

NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS

Les deux parties de l'épreuve orale de l'EAF ont pour objectif de mettre en valeur votre travail et les activités diverses menées en Français en classe de 1^{re}.

L'examineur sera bienveillant et sensible à l'intérêt que vous manifestez pour les textes abordés dans l'année ainsi qu'à votre implication dans les activités littéraires et culturelles proposées dans le cours ou personnelles.

Ces quelques consignes et recommandations vous aideront à bien préparer et aborder cette épreuve et à vous y présenter sereinement.

1. Descriptif et documents de l'élève

Vous êtes tenu de vous présenter au jour et à l'heure portés sur votre convocation.

Pour passer votre oral de français, prenez avec vous et présentez à la demande de l'examineur :

- votre convocation et une pièce d'identité
- votre exemplaire du descriptif des lectures et activités, signé par le / les enseignants et visé par le chef d'établissement
- deux exemplaires du manuel en usage dans votre classe
- deux exemplaires des œuvres intégrales étudiées
- un jeu de photocopies des textes ne figurant pas dans le manuel, identique à celui qui a été adressé à l'examineur

Les textes, œuvres intégrales ou extraits de manuels que vous présentez en lecture analytique doivent être identiques à ceux fournis par le professeur et ne doivent en aucun cas comporter des annotations personnelles.

Pour la seconde partie de l'épreuve, vous vous munirez des textes et documents que le professeur aura jugé utile de porter à la connaissance de l'examineur. Vous pourrez aussi, si vous le jugez opportun, apporter des documents et des œuvres abordées en lectures cursives, des travaux et des réalisations effectués en classe durant l'année scolaire.

2. Organisation générale de l'épreuve

Présentez-vous avec un peu d'avance devant votre salle d'examen : un candidat est appelé toutes les demi-heures environ. Dès votre entrée dans la salle, éteignez votre téléphone et déposez votre sac.

► **L'examineur** vous fait signer la fiche d'évaluation (à lui remettre au terme du temps de préparation) sur laquelle sont inscrits :

- votre identification
- le texte qu'il a choisi, le passage qu'il vous demande de lire à voix haute
- la question que vous traiterez dans votre exposé durant la 1^{re} partie de l'épreuve. Vous serez invité à la lire à voix haute. Si vous ne la comprenez pas, vous pouvez, sans hésiter, demander à votre examinateur de la reformuler : il appréciera s'il le peut ou non.

► **Temps de préparation : 30 minutes**

Durant la préparation, vous utilisez exclusivement les feuilles de brouillon déposées dans la salle pour préparer cette épreuve orale.

► **Durée de l'interrogation : 20 minutes.**

Elle comprend successivement et dans cet ordre :

- un exposé sur un texte littéraire (10 mn)
- un entretien (10 mn).

NB : Vous êtes responsable de la gestion de votre temps : pensez à vous munir d'une montre et à vérifier par vous-même que vous respectez le temps réglementaire.

3. Les deux parties de l'épreuve

► Première partie de l'épreuve : l'exposé sur un texte littéraire

- L'examineur vous pose une question portant sur l'une des lectures analytiques de votre descriptif. Cette question vous invite à rendre compte d'un aspect essentiel du texte.
- Parmi les textes étudiés en lecture analytique, l'examineur peut choisir d'interroger sur :
 - un texte ou un extrait de texte figurant dans l'un des groupements de textes
 - un extrait – ayant fait l'objet d'une explication en classe – tiré d'une des œuvres intégrales
 - un extrait – n'ayant pas fait l'objet d'une explication en classe – tiré d'une des œuvres intégrales
- L'examineur vous interroge sur la totalité d'un texte de votre descriptif ou en délimite une partie qu'il fixe alors de façon très précise. La longueur du texte sur lequel vous serez interrogé est alors fonction de sa nature et de la question posée.
- Vous faites, avant ou après la présentation de l'extrait, une lecture à haute voix de la totalité ou d'une partie du texte à étudier, selon la demande de l'examineur.
- Votre exposé a pour but de répondre, de façon ordonnée et argumentée, à la question posée. Il ne consiste pas à restituer telle quelle la lecture analytique effectuée en classe. Afin de justifier l'interprétation que vous proposez, votre exposé prendra constamment appui sur le texte mais ne pourra consister en un simple relevé.
- N'attendez pas que l'examineur intervienne pendant cette partie de l'épreuve. Il ne le fera que si votre propos tourne court, ou, en fin d'exposé, s'il juge indispensable de vérifier votre compréhension littérale du texte.

→ un plan
(pas de
récitation)
→ implication
du candidat

monologue
de 10 mn ⇒

► Deuxième partie de l'épreuve : l'entretien

- L'examineur conduit le dialogue avec vous pour ouvrir des perspectives, approfondir la réflexion à partir du texte qui vient d'être étudié pour aller vers :

dialogue

- l'œuvre intégrale ou le groupement de textes d'où ce texte a été extrait ;
- l'objet ou les objets d'étude relatif(s) au texte
- les autres textes et supports étudiés dans la séquence en dehors des lectures analytiques
- une lecture cursive, des recherches ou activités complémentaires
- d'autres objets d'étude et lectures abordés dans l'année

pas de récitation
dialogue
implication
personnelle

- Il ne s'agit pas de répéter une question de cours, mais d'entrer dans ce dialogue en mobilisant avec pertinence vos connaissances, en vous appuyant sur des compétences acquises dans l'année et en manifestant votre intérêt pour les textes étudiés ou lus. L'examineur sera sensible à l'expression d'une appréciation critique, d'une émotion ou d'un jugement d'ordre esthétique. Exploitez du mieux possible toutes les lectures et activités qui peuvent correspondre aux questions abordées par l'examineur : récitation, mise en voix, mise en espace, débats, exposés, productions TICE, école du spectateur, rencontre d'écrivains, participation à un concours de lecture, etc.
- L'examineur ne se livre pas à un « corrigé » de la première partie de l'épreuve. Il cherche au contraire :
 - à ouvrir des perspectives
 - à approfondir et à élargir votre réflexion, en partant du texte qui vient d'être étudié pour aller vers l'œuvre intégrale ou le groupement d'où ce texte a été extrait, vers l'une des lectures cursives proposées en relation avec le texte qui vient d'être étudié ou vers l'objet d'étude ou les objets d'étude en relation avec le texte qui vient d'être étudié.
 - à évaluer vos connaissances sur l'œuvre ou l'objet d'étude
 - à apprécier votre intérêt pour les textes étudiés ou abordés en lecture cursive
 - à tirer parti de vos lectures et activités personnelles

4. Évaluation de l'épreuve

Chacune des parties est notée sur 10 points. La note de l'oral sera donc sur 20.

Sont évaluées :

- vos capacités de réflexion, d'analyse et d'organisation
- vos connaissances sur votre programme en histoire littéraire et culturelle, les caractéristiques majeures des genres et leur évolution, les notions de langue et de style attendues en classe de 1^{re}
- vos qualités de lecture articulation, rythme, respect des liaisons et de la ponctuation, nuances et tons.
- votre maîtrise de la langue, la correction et la clarté de votre expression, votre capacité et vos aptitudes au dialogue.

Aucune note ni aucun commentaire ne vous sont communiqués à la fin de l'épreuve. Seule la note sur 20 le sera ultérieurement par l'administration rectoriale.